

tres, pour nourrir les rameaux naissants qui ne demandent qu'à grandir.

La morale de tout cela, la voici :

M. Nantel est libre d'embrasser la doctrine libérale.

Qu'il renonce à l'idée d'une entente entre les soi disant " éléments sains " des deux partis sur le sacrifice de quelque principe essentiel de part ou d'autre. Ce serait laid et c'est marqué d'avance pour l'insuccès.

UN MONUMENT A L'ABBE LABELLE

Les notables de la ville se sont réunis, vendredi, le 29 octobre, dans la salle du palais de justice pour jeter les bases d'une organisation qui doit donner une forme définitive à l'idée émise il y a quelques années d'élever un monument ou une statue au regretté curé de Saint-Jérôme. M. Rolland, maire, a présidé l'assemblée qui était très enthousiaste. Les personnes suivantes ont été choisies pour former un comité d'initiative avec pouvoir de s'adjoindre des membres d'honneur : M. le docteur Jules Prévost, M. C. Lemoyne de Martigny, magistrat, M. Bruno Nantel, avocat, M. E. Petit, notaire, M. Wm. Scott, commerçant, M. Jean Prévost, avocat, M. Ch. Godmer, commerçant, M. le docteur Emmanuel Fournier, M. le Dr Jules Prévost est nommé président de ce comité.

Quelques personnes du dehors, qui s'imaginent qu'à l'ÉGALITE on en veut surtout et quand même aux curés, s'étonneront de nous voir pousser cordialement à la réalisation d'un projet qui a pour but la glorification de l'homme remarquable qui a présidé pendant 23 ans aux progrès du Nord. D'abord,—soit dit sans nous vanter,—nous sommes inaccessible, autant qu'on peut l'être à tout parti pris, à toutes idées préconçues, assez étroites et mesquines pour étouffer dans notre esprit la franche admiration des qualités exquises qui peuvent orner une personne, fut-elle revêtue d'un costume différent du commun, fut-

elle même étrangère à notre rang, fut-elle encore ennemie de nos intérêts.

Ensuite, ce n'est point précisément au curé de Saint-Jérôme qu'on veut élever une statue. Sans doute Mgr Labelle a été le véritable bon pasteur pour ses brebis, et l'on ne parle jamais de lui dans les foyers qui brillent aux flancs des Laurentides, sans émotion et sans regret pour le bon vieux temps où l'ancienne harmonie régnait à la place des rivalités, presque des haines, d'aujourd'hui. Mais, Dieu soit loué ! il semble que toutes les rancunes doivent se fondre bientôt au contact des sentiments communs qui se manifestent en ce moment autour de la mémoire du bon vieux prêtre. On fait donc bien d'élever un monument au curé Labelle parce qu'il a été un de ces prêtres modèles, si bon véritablement et si larges d'esprit qu'ils s'attachent ceux mêmes qu'une origine et une croyance différentes, pourraient éloigner d'eux. On fait bien de donner une statue au curé Labelle, ne sera-ce que pour faire voir aux autres nombres du clergé comment on doit s'y prendre pour conquérir, non-seulement le peuple, mais les guides du peuple.

Cependant, ce n'est pas tant au prêtre qu'au patriote que la ville de Saint-Jérôme veut ériger un monument. C'est le conquérant qu'on veut glorifier, conquérant pacifique, dont l'objectif a été la transformation ininterrompue en centres d'activité et de civilisation des grandes solitudes du nord. Labelle était un géant qui n'aimait rien tant que le bruit de la chute des géants de nos forêts, croulant avec fracas sous les coups redoublés des pionniers intrépides qu'il poussait devant lui. Les Canadiens doivent une statue au curé Labelle pour l'étendue de ses conquêtes sur la nature sauvage, pour le morceau de territoire qu'il a peuplé et rendu productif, mais aussi pour le champ immense qu'il a ouvert à l'initiative de ses compatriotes, pour la grandeur de ses conceptions, trop vastes pour la durée d'une vie d'homme, mais dont il a pu, du moins, ébaucher lui-même les premières lignes.

Si le cœur du curé Labelle appartient au peuple de Saint-Jérôme, il n'en est pas de mê-